

Enfin, le projet de loi qui proposera la suppression des droits sur les laines et les cotons, fixera cette suppression à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1860.

Ajoutons, à titre de renseignements, que la houille anglaise et le coke paieront les mêmes droits que la houille belge.

Les dispositions générales du traité seront applicables à l'Algérie.

L. CHALLIER.

TIMBRES MOBILES.

Un décret impérial, du 18 janvier, règle ainsi qu'il suit les dispositions relatives aux timbres mobiles dont l'emploi est autorisé par la loi du 11 juin 1859, pour les effets de commerce venant, soit de l'étranger, soit des îles ou des colonies dans lesquelles le timbre n'aurait pas encore été établi :

- Art. 1<sup>er</sup>. Il sera établi, pour l'exécution des articles 19, 20 et 21 de la loi du 11 juin 1859, des timbres mobiles dont le prix et l'emploi sont fixés, conformément à l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 5 juin 1850, ainsi qu'il suit :
- A 0 fr. 05 c. pour les effets de 100 fr. et au-dessous.
- A 1 fr. 10 c. pour ceux au-dessus de 100 fr. jusqu'à 200 fr.
- A 1 fr. 15 c. pour ceux au-dessus de 200 fr. jusqu'à 300 fr.
- A 1 fr. 20 c. pour ceux au-dessus de 300 fr. jusqu'à 400 fr.
- A 1 fr. 25 c. pour ceux au-dessus de 400 fr. jusqu'à 500 fr.
- A 1 fr. 50 c. pour ceux au-dessus de 500 fr. jusqu'à 1,000 fr.
- A 1 fr. 75 c. pour ceux au-dessus de 1,000 fr. jusqu'à 2,000 fr.
- A 2 fr. 00 c. pour ceux au-dessus de 2,000 fr. jusqu'à 3,000 fr.
- A 2 fr. 25 c. pour ceux au-dessus de 3,000 fr. jusqu'à 4,000 fr.

Et ainsi de suite en suivant la même progression et sans fraction.

Ces timbres seront conformes au modèle annexé au présent décret.

Art. 2. — Les timbres mobiles ne pourront être apposés sur les effets de plus de 20,000 fr. Ces effets continueront d'être soumis au visa pour timbre, moyennant le paiement à raison de 50 centimes par 1,000 francs, sans fraction, conformément aux articles 10 et 11 de la loi du 13 brumaire an VII.

Art. 3. — Le timbre mobile sera apposé sur les effets pour lesquels l'emploi en est autorisé, avant tout usage de ces effets en France.

Il sera collé sur l'effet, savoir : avant les endossements si l'effet n'a pas encore été négocié, et, s'il y a eu négociation, immédiatement après le dernier endossement souscrit en pays étranger.

Le signataire de l'acceptation, de l'aval, de l'endossement et de l'acquit, après avoir apposé le timbre, l'annulera immédiatement, en y inscrivant la date de l'opposition et sa signature.

Dans le but de faciliter autant que possible les engagements avec prime, S. Exc. le ministre de la guerre a décidé, le 16 décembre, que, jusqu'à nouvel ordre, les militaires de la réserve ou ceux qui sont en congé temporaire, pourront être autorisés par les généraux commandant les subdivisions, à contracter des engagements, pourvu que ces hommes réunissent les conditions exigées par les lois et règlements sur le recrutement de l'armée.

On parle beaucoup de la mise à l'étude prochaine, par le gouvernement, du projet de canal de Paris à la mer. Le projet actuel reposerait, assure-t-on, sur une donnée toute nouvelle.

Il y a quelques jours, la pharmacie de l'hôpital militaire de Lille recevait de Londres une petite portion de curare destiné aux expériences toxicologiques qui font partie de l'enseignement des élèves. Le docteur Brauwers, pharmacien en chef, a expérimenté d'abord le poison, et, malgré qu'il connaît par les livres les résultats qu'il obtiendrait, il est demeuré frappé de stupeur à la vue de la mort foudroyante déterminée par une piqûre presque imperceptible faite sur un lapin, à l'aide d'une allumette aiguë.

Pour agir, le curare doit être mis en contact avec le tissu fibreux dénudé. Il paraît agir sur le système nerveux.

Plusieurs des flèches du musée Moillet, de Lille, sont empoisonnées par des toxiques analogues et leur blessure donnerait la mort, malgré le temps qui s'est écoulé depuis leur préparation.

Aujourd'hui qu'on fait des livres à propos de rien, je suis surpris qu'on n'en ait pas encore fait sur les mille petits moyens à employer pour paraître considérables dans le monde. Un tel livre serait pourtant très-curieux à lire parce qu'il peindrait parfaitement les vices de notre époque, où l'on falsifie tout. L'autre siècle fut appelé le siècle du sophisme; celui-ci pourrait être appelé le siècle de la sophistication : On voit qu'il y a entre l'un et l'autre une certaine analogie, un petit point de ressemblance.

Ces quelques réflexions, dit l'Indépendant de Cambrai, auquel nous empruntons ces lignes, nous sont venues à propos d'une petite scène dont nous avons été témoin l'autre jour dans un bureau de mairie d'une ville très-peu éloignée. Un monsieur s'étant présenté pour obtenir un passe-port à l'intérieur, — Votre profession ? lui demanda l'employé. — Négociant. — Comment négociant ? — Eh bien oui, négociant, qu'y a-t-il d'extraordinaire ? — Vous vendez du sucre et du café, du poivre, de la montarde et du cirage par-dessus le marché, et vous appelez cela être négociant. — Mais, Monsieur, je vends encore autre chose, reprit spirituellement l'épicier ; je vends des petits lapins, des sabots, de l'encens et un tas de choses dont ma boutique est pleine. — Vous tenez donc à cette qualité de négociant ? reprit l'employé. — Sans doute. — Eh bien soit, je m'en vais vous qualifier de négociant, mais au lieu de payer une patente de trois ou quatre francs, vous paierez dorénavant une patente de négociant qui vaut cent et quelques francs.

A cette déclaration, l'intérêt fit taire la vanité, car le débitant à deux liards demanda lui-même cette fois qu'on le désignât sur son passe-port comme simple marchand épicier.

Combien d'autres, à l'exemple de cet épicier, veulent avoir des échasses pour paraître plus grands.

Il y a quelques mois, dans la même ville on faisait circuler une liste de souscription pour une certaine bonne œuvre. Celui qui portait la liste riait de tout cœur en nous montrant un petit marchand d'images qui se disait papetier ; un ouvrier mécanicien qui se décorait du nom d'ingénieur ; un faiseur d'almanachs qui s'appelait publiciste ; un perruquier qui se disait artiste, etc., etc.

Nous concluons de là que s'il a fallu un arrêté du ministre pour proscrire les *de* et les *du*, parce qu'avant la fin du siècle tout le monde se serait anobli, aujourd'hui il faudrait peut-être

une aussi sévère répression pour empêcher que sous peu on ne sache plus à quoi s'en tenir sur tel et tel nom de profession.

(Journal de Lille).

Au marché aux grains de Lille, de mercredi, il y a eu une baisse moyenne de 58 centimes à l'hectolitre.

Depuis deux mois environ, dit l'Indépendant de Douai, une maladie, espèce de fièvre typhoïde, fait des ravages considérables parmi les chevaux de l'arrondissement de Douai et surtout aux alentours de cette ville. Aussi nos vétérinaires ont-ils une besogne à laquelle ils suffisent difficilement. On remarque que cette épizootie n'a jamais sévi avec une telle intensité parmi les chevaux des particuliers, et que jusqu'à présent elle ne frappait que ceux des régiments d'artillerie et de cavalerie Devriens-nous ce fléau à la présence d'un régiment d'artillerie ? ce qui nous le ferait croire, c'est que si la même fièvre fait quelques victimes, hors de notre arrondissement, dans les villes voisines, soit du Nord, soit du Pas-de-Calais, elle atteint justement des chevaux vivant dans le voisinage de ceux de l'Etat.

A l'occasion du Concours régional agricole de 1860 qui aura lieu à Amiens du 22 au 27 mai, la SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE de Picardie désirant, autant qu'il est en elle, joindre ses efforts à ceux de l'administration locale, pour donner au Concours régional le plus grand éclat possible, fait appel à tous ses membres, et à tous les amateurs et horticulteurs des départements de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais, de la Seine, de Seine-et-Marne, de Seine-et-Oise et de la Somme, composant la circonscription du Concours, et les invite à prendre part à l'Exposition régionale d'horticulture qu'elle organise à cette occasion.

On peut se procurer des programmes au bureau de ce journal.

Tribunaux.

La Cour impériale de Lyon a décidé que la mention « sans frais » mise à côté de la signature de l'endosseur d'un effet, dispense le porteur de la formalité du protêt vis-à-vis de cet endosseur. Mais pour produire ce résultat, il faut que cette mention émane de la propre main de l'endosseur.

La cour de cassation vient de rendre un arrêt concernant le droit de réponse accordé à toute personne nommée ou désignée dans un journal.

Une feuille algérienne, l'Akhbar, avait refusé d'insérer une lettre de M. Miot, ancien représentant du peuple, se fondant sur ce que le droit de réponse ne peut pas impliquer le droit d'injurier le journal auquel on répond. Un procès eut lieu, et la cour d'Alger, confirmant un jugement rendu en première instance, condamna l'Akhbar à l'insertion de la lettre de M. Miot.

La cour suprême, sur le pourvoi de M. Bourget, gérant de l'Akhbar, et conformément aux conclusions de M. l'avocat général Guyho, a cassé l'arrêt de la cour d'Alger, et sanctionné cette doctrine, que le refus d'insertion devient légitime, de la part du journaliste, lorsque l'écrit qu'on lui adresse, à titre de réponse, a un caractère injurieux soit pour lui-même, soit pour un tiers.

FAITS DIVERS.

La nouvelle flèche de l'église Notre-Dame, à Paris, est entièrement débarrassée de l'échafaudage qui avait servi à la monter, et l'on peut aujourd'hui se rendre un compte exact de l'effet qu'elle produit dans l'ensemble de l'édifice. Exécutée sur un plan octogonal dont la base a sept mètres de largeur hors œuvre, cette flèche se compose d'un étage fermé dégageant le comble, de deux étages à jour portant plates-formes accessibles, et de la pyramide supérieure. Sa hauteur est de 45 mètres, depuis le faîte du comble jusqu'à la croix qui la surmonte. Elle est entièrement en bois de chêne de Champagne recouvert de plomb. Des crochets, des chapiteaux, des gargouilles et des frises en rehaussent l'aspect. Quatre grandes contrefiches qui seront décorées d'arcatures rampantes, des statues des douze Apôtres et des quatre symboles des Évangélistes, étayeront la flèche dans les quatre nœuds du comble.

On lit dans l'Union : « On assure que le maréchal Magnan vient de donner des ordres, dans l'armée de Paris, pour faire célébrer avec exactitude la messe militaire aux différents casernements. L'ordre dont il s'agit serait arrivé notamment à Versailles. »

Une grande affiche placardée dans Paris, annonce que la belle terre de Mousseau, située commune de Prissé et de Saint-Sorlin, appartenant à M. de Lamartine, sera vendue par adjudication en la Chambre des notaires de Paris, le 7 février prochain, sur la mise à prix de 1 million de francs. La terre n'est que de 112 hectares, mais il y a un château, deux maisons bourgeoises, 40 logements de vigneron, pressoirs, cuvages, instruments vinicoles, etc., le tout d'un revenu de 45 à 7,000 francs.

Le 3 février, il sera procédé à l'Hôtel-de-Ville de Paris à l'adjudication, pour cinq années, de la glace à provenir des glaciers municipales du bois de Boulogne. La mise à prix est fixée à 2 fr. les 100 kilogrammes ou le quintal métrique, les droits d'octroi non compris.

Le 27 de ce mois, on a procédé à l'Hôtel-de-Ville de Paris à une bien curieuse adjudication ; c'est celle des plaques indicatives en porcelaine ou en lave d'Anvergne destinées à être placées dans les égouts du Paris agrandi absolument comme dans les rues. Il est de fait que le nouveau Paris est sillonné souterrainement par plus de 300 kilomètres d'égouts qui se croisent en tous sens. On comprend que ces plaques indicatives soient devenues indispensables au service de la voirie et particulièrement aux égoutiers.

Les pluies de ces derniers jours viennent de faire monter le niveau de la Seine.

Le fleuve commence à déborder sur les bords et les chemins de balage. Malgré cette nouvelle élévation des eaux du fleuve, le navire Seine-et-Tamise, venant de Londres avec chargement complet de denrées anglaises, a jeté l'ancre avant-hier matin au port du Louvre, au-dessus du pont de Carrousel.

Ce joli navire, jaugeant 250 tonneaux, accomplissait, en arrivant à Paris, son quarantième voyage de Londres.

On écrit d'Orléans, le 23 janvier, onze heures cinq minutes du matin :

Une crue se manifeste sur la Loire ; on présume que le maximum sera de 2 mètres 80 à Saumur, et qu'il aura lieu le 24, vers huit heures du matin.

elle se repentit de sa promesse au baron, sans vouloir néanmoins s'en faire relever. Les difficultés de cette position augmentèrent encore lorsque Gustave-Adolphe, ayant fait au régent la promesse sacrée de lui remettre, sans les ouvrir, toutes les lettres qu'il recevrait, la pria de se contenter de l'avenir de lui communiquer verbalement le contenu de celles de Feldmans. Elle correspondait avec le baron en chiffres dont eux seuls avaient la clef. Les lettres d'Italie lui parvenaient par l'intermédiaire de Frank; elle les envoyait à leurs adresses, et elle ne recevait de la plupart des correspondants que des réponses verbales, qu'elle transmettait en chiffres. Un jour, elle allait se rendre au palais, où le duc l'avait mandée, lorsque le général Lagerbring vint lui faire une communication importante qu'il lui fallut expédier tout de suite. Déjà la voiture l'attendait à la porte, qu'elle n'avait pas encore fait sa toilette ni cacheté sa lettre, et le courrier allait partir. Dans sa précipitation, ne trouvant pas le cachet spécialement destiné à sa correspondance avec Feldmans, et qui ne consistait qu'en un simple bâton, elle employa celui qui portait ses armes. Cette imprudence devint une des causes dont on s'autorisa pour lui ravir la liberté.

« Je crains que cela ne suffise pas encore, dit mademoiselle Rudenskold, en se penchant pour examiner les chiffres de l'inventaire. — En y ajoutant cette broche et ce diadème, j'espère, ma sœur, que nous arriverons à la somme, répondit Benoît. »

Elle prit le diadème et le regarda ; un soupir souleva sa poitrine.

« Tu soupnes, ma sœur ? — Je me rappelle le jour où je portai ce bijou pour la première fois. C'était à Drottning-

holm... j'y vis Feldmans aussi pour la première fois. Voilà pourquoi cet objet a du prix à mes yeux.

— Tu ne peux en détourner les regards. — Ah ! Benoît, tu ne te figurerais jamais quels beaux rêves, quels rêves de bonheur j'ai faits sur cette parure.

— Je le devine, ma sœur, mais je n'y pense pas volontiers.

— Tu as raison et tort tout à la fois... Cependant, prends ce diadème, sinon nous n'obtiendrons pas la somme nécessaire.

— Conserve-le, ma sœur ; ce serait péché de te dépouiller de la parure à laquelle tu tiens le plus ; nous parviendrons bien à la somme sans cela.

— Tu te trompes. Je sais compter aussi. Pas de faiblesse quand on veut faire une bonne action. Tiens, prends ce bijou, je l'exige ! — Tu le veux absolument ? — Tiens, Benoît, j'y mets un peu d'orgueil. Puis-je employer ce que je possède à une fin meilleure ? Plus le sacrifice me coûte, plus il me rend heureuse, plus il me flatte ; abais-je dire, et, bien que la douleur m'arrache cette larme, il s'y mêle une émotion douce pour mon âme. Prends ce diadème, Benoît ! Crois-moi, il ne m'a jamais été aussi cher qu'en ce moment où je puis le faire servir à conjurer un malheur. Où est-il un but plus noble que celui-là ? Quand tu me prendrais tout ce que je possède, il me resterait toujours un joyau... — C'est ? — L'espérance, Benoît, l'espérance d'un temps meilleur.

— Tu en as un plus précieux encore, ma sœur, car l'espérance est trompeuse.

— Aurais-je oublié quelque chose ? Dis-le-

moi, frère, dis-le-moi, que je l'ajoute au reste.

— C'est impossible, ma sœur ; ce joyau ne serait jamais payé son prix.

— Bavardeages que tout cela ! Je ne veux rien conserver, car, l'important, c'est de réunir la somme. Ainsi, dis-moi... mais je vais chercher dans mes tiroirs.

— Ce n'est pas d'un objet de toilette qu'il s'agit, et tu chercherais en vain.

— Alors je ne te comprends pas. Tu parlais d'un bijou, de mon bijou le plus précieux.

— Ta parure la plus précieuse, c'est ton excellent cœur.

— Ah ! flateur ; si tu n'étais pas mon frère... Ils tombèrent dans les bras l'un de l'autre.

« A parler franchement, Benoît, cette heure est une des plus heureuses que j'aie eues depuis bien des années : je suis calme, satisfaite, une paix profonde règne dans mon cœur. Pourquoi n'en est-il pas toujours ainsi ? — Pourquoi ? Faut-il te le dire ? — Oui, dis-le moi. — Sais-tu à quoi j'ai pensé souvent ? — Parce que tu as un cœur tendre. — Voyons, parle ; il y a longtemps que nous n'avons causé intimement ensemble. — Si j'en avais les moyens. — Hélas ! en ce moment, mon cœur se serre à l'idée de ma pauvreté. — Je quitterais pour jamais la cour et toutes les complications où je me trouve engagée maintenant. Fachérais à la campagne une petite propriété et je l'habiterais avec ma mère. — Mais tu ne t'y plainrais point. — Oh ! si, Benoît. Je crois que je me suis trompée sur ma vocation. Ce n'est pas pour la cour, c'est pour les champs que la nature m'a créée. Mais que veux-tu ? tout cela n'est qu'un

beau rêve que je ne suis point en état de réaliser.

— Tu es dégoûtée de la cour ? — Oui, Benoît, ou plutôt des intrigues continuelles qu'y ourdit l'ambition.

— Tu le sais, ma sœur, je n'ai pas toujours approuvé ta conduite, mais je t'ai plainte, et j'ai gardé le silence, lié par la promesse que tu m'as arrachée un jour. Aujourd'hui que tu m'ouvres ton cœur, je t'adresserai une prière... Romps tout lien avec Feldmans. — Ces paroles, aussi franches qu'inattendues, produisirent une profonde impression sur mademoiselle Rudenskold ; elle baissa les yeux et resta un instant silencieuse. Son frère ne voulut point la troubler.

« Si tu avais un ami, Benoît, demanda-t-elle enfin, l'abandonnerais-tu au moment où il serait haï, persécuté, banni de sa patrie, malheureux en un mot ? S'il était ici, je romprais peut-être avec lui, mais il est absent, et je ne puis le trahir. Ma résolution est prise. Je remplirai fidèlement mes devoirs envers lui comme le prescrit mon cœur. »

Benoît n'eut pas le courage de combattre sa sœur. Il lui passa le bras autour de la taille, et un soupir plein de sympathie souleva sa poitrine. Ils restèrent tous deux absorbés dans une pensée commune : celle de leur triste situation présente.

Bientôt un domestique annonça le duc. Le frère et la sœur tressaillirent comme un pressentiment d'un péril.

« Le duc ? répéta mademoiselle Rudenskold. Que me veut-il ? — Déjà la soirée était fort avancée. — Je le recevrai, si tu veux, dit Benoît. — Non, je ne veux pas refuser de le recevoir ;

La V... maxim... rault, e... heures.

— La... fant vien... singulière

Les ép... arrondiss... limonadi... fille qui... avait été... qui habit... reprise u... ment q... sujet.

Avant-... envoyée... parents, dans la... s'était ég... de police... trouveren... curent la... le style e...

« Vous... m'y suis... mourir q... je la gue... je l'ai en... ment qu... avec elle... sera imp...

Du... que votr... veillera... je gaudr... priver d... fallait-il... vous rej... de me s... puissant... posséder

M. J... de cette... qu'habit... dame, a... sa maîse... en ann... voyage.

qu'ils or... les épou...

— Le... de la... d'un ge... homme... qui, vo... venu id... sible. — tale, ce... se rend... soldat.

— L... de toute... tinté to... soir, à l... sode fa... Vieille... 1100.

— Le... les chr... trouvaie... liberté... afin qu'... gieuses... été con... triarthe

mais sa... c'est to... pliquer...

— Tr... — Ou... — Le... venait e... « Ce... nante, ... elle. — J... de défé... — N... répondi... moi ! E... vail... dant ce... A pe... entra. — Il sai... regards... barras... et elle... « Vo... dit-il, ... tion, e... cherche... — V... pourtant... lettre, — C... circonst... abando... Le d... faire co... Plus il... plus il... Gebe...